

Projet de service 2019-2024

SESSAD DA  
Pau



# Sommaire

Préambule.....	3
Valeurs et objectifs associatifs.....	4
Présentation du service.....	6
Cadre législatif et réglementaire.....	8
Caractéristiques du public.....	9
Positionnement dans le dispositif territorial.....	14
Offre de services.....	16
Axes d'amélioration portant sur l'offre de services.....	17
Parcours et suivi de l'enfant.....	18
Mise en œuvre des droits et libertés.....	20
Moyens matériels.....	25
Ressources humaines.....	26
Organisation de la communication interne.....	34
Gestion des risques et sécurité.....	36
Partenariat et communication externe.....	37
Systèmes d'évaluation.....	39
Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation.....	41
Annexes.....	43

# Préambule

L'actualisation du projet de service du SESSAD pour enfants déficients auditifs de Pau, service de l'association « Les PEP 64 », a été réalisée dans le respect de l'article L. 311-8 de la loi du n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Elle a été conduite de juillet à décembre 2018 et a fait l'objet de l'implication des professionnels du service, notamment à travers la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de réflexion thématique.

L'ensemble de la démarche a été organisé et dynamisé par la direction de l'association et du service qui a réalisé un travail de communication interne et assuré les interfaces techniques et fonctionnelles entre les professionnels et le consultant du cabinet GConsultant qui a accompagné la démarche sur le plan méthodologique et a assuré la formalisation du projet.

# Valeurs et objectifs associatifs

## 1. Les valeurs associatives

### La laïcité

Finalité première des Pupilles de l'Enseignement Public, elle fonde notre conviction sur le fait que les Hommes doivent être maîtres de leur destin en assurant pleinement leurs devoirs et en jouissant pleinement de leurs libertés, notamment de leur liberté de conscience. La laïcité défendue par « Les PEP64 » s'adresse à ce qu'il y a de commun à tous par-delà les différences : la raison et l'intelligence. Dans le travail quotidien, la laïcité suppose l'échange entre tous et, à travers la discussion ou le débat, elle est le principe qui permet à l'intelligence de chacun de s'exercer.

### La solidarité

La solidarité est le principe de fondation du contrat social et non pas un mécanisme de compensation assurantielle qui flirte parfois avec la condescendance. Au contraire, la solidarité est le principe qui assure l'autonomie de chacun et la valeur de l'individu. La solidarité participe du sentiment d'appartenance de chacun à une même communauté de destins et suppose aussi une obligation morale de l'individu envers la société. Notre conception de la solidarité s'oppose à la fatalité et s'efforce de ne pas figer la relation entre celui qui donne et celui qui reçoit, en s'inscrivant dans une logique de transformation sociale.

## 2. Axes de développement stratégique relatifs à l'évolution de l'offre de services

### Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Permettre le maintien ou l'accès au milieu ordinaire et l'inclusion sociale.
- Définir les prestations dans une logique de parcours (articulation des prestations, « zéro sans solution »).
- Répondre aux besoins spécifiques émergeant.
- Développer des approches préventives.

### Pour le domaine « éducatif et de loisir »

- Développer l'offre de services à des publics nouveaux.
- Diversifier et rendre attractive l'offre de loisirs dans les centres de vacances.
- Favoriser l'accès aux loisirs et à l'éducation aux plus démunis.

### Autres domaines

- Développer des actions de solidarité.
- Développer d'autres secteurs d'activités dans le cadre de politiques éducatives de proximité : (petite enfance, accompagnements à la scolarité, accueil périscolaire et de loisirs, éducation et famille, Service d'Assistance Pédagogique à Domicile [SAPAD]...)

### 3. Axes de développement stratégique relatifs à l'adaptation des organisations

#### Vie associative

- Augmenter, diversifier et dynamiser la base militante.
- Réformer les statuts

#### Cohérence et la continuité des prestations.

- Homogénéiser les procédures et les outils utilisés par les établissements et services.
- Organiser le parcours de l'utilisateur.
- Élaborer des projets éducatifs et pédagogiques pour les centres de vacances et les évaluer.

#### Pilotage et management

- Homogénéiser les pratiques managériales.
- Renforcer les fonctions supports.

#### Politiques sociales et de gestion des ressources humaines

- Adapter les fonctions aux nouveaux besoins.
- Assurer le développement professionnel.
- Développer la qualité de vie au travail.
- Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes.

#### Gestion budgétaire

- Maintenir les équilibres budgétaires globaux.
- Rationaliser la gestion du patrimoine.
- Rechercher de nouvelles sources de financement et développer une politique d'achats centralisés.

#### Communication

- Améliorer les systèmes d'information.
- Structurer la communication interne et externe.

#### Qualité

- Développer des espaces et des lieux de vie plus adaptés.
- Soutenir les démarches d'amélioration continue et évaluer l'efficacité des prestations.
- Obtenir une certification qualité dans l'association.
- Développer une politique « responsabilité sociétale et environnementale ».

# Présentation du service

Nom	SESSAD Déficiences auditives
Coordonnées	Avenue de Montardon — 64000 PAU Tél. : 05 59 32 79 32
SIRET	775 638 661 001 70
FINESS	640 789 657
Type	Services d'éducation spéciale et de soins à domicile.
Date de création	En 1970, création d'une antenne pour enfants sourds profonds, rattachée au Centre Médico Psycho Pédagogique de Pau géré par l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public des Pyrénées-Atlantiques. En 1988, cette antenne devient une entité autonome (SESSAD).
Date de renouvellement d'autorisation	3 janvier 2032
Gestionnaire	Les « PEP64 »
Organisme de contrôle et de tarification	Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Agrément	30 places.
Missions	<p><b>Article D. 312-55 du Code l'action sociale et des familles</b></p> <p>1° L'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à six ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures ;</p> <p>2° Le soutien à la scolarisation ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.</p> <p>Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent, domicile, crèche, école, et dans les locaux du service.</p> <p>Le service d'éducation spéciale et de soins à domicile œuvre en liaison étroite notamment avec les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, les services hospitaliers, la protection maternelle et infantile et les centres d'action médico-sociale précoce, les centres médico-psycho-pédagogiques.</p> <p><b>Article D.312-99 du Code l'action sociale et des familles</b></p> <p>L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service peut concerner les enfants ou adolescents aux différents stades de l'éducation précoce, et, selon leur niveau d'acquisition, de la formation préélémentaire, élémentaire et secondaire dans l'enseignement général, professionnel ou technologique.</p>

Les missions de l'établissement ou du service comprennent :

1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent dans l'apprentissage des moyens de communication ;

2° La surveillance médicale régulière et générale de l'état auditif (nature, importance, évolutivité, correction s'il y a lieu) et de ses conséquences sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent ;

3° La surveillance médicale et technique de l'adaptation prothétique ;

4° L'éveil et le développement de la communication entre l'enfant déficient auditif et son entourage selon des stratégies individualisées faisant appel à l'éducation auditive, à la lecture labiale et ses aides, à l'apprentissage et à la correction de la parole ainsi qu'à la langue des signes française, selon le choix linguistique effectué par les parents auprès de la maison départementale des personnes handicapées et inscrit à ce titre dans le projet personnalisé de scolarisation de l'enfant ;

5° L'établissement pour chaque enfant ou adolescent d'un projet individualisé d'accompagnement qui prévoit :

a) L'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;

b) Des actions tendant à développer la personnalité et à faciliter l'insertion sociale ;

6° L'élaboration d'un projet d'établissement à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.

Effectifs salariés

5,49 ETP

Attractivité

Est des Pyrénées-Atlantiques

# Cadre législatif et réglementaire

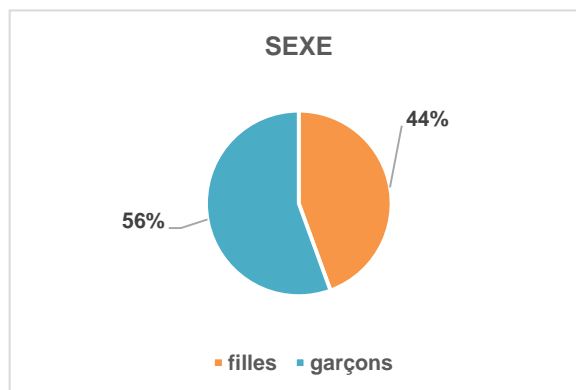
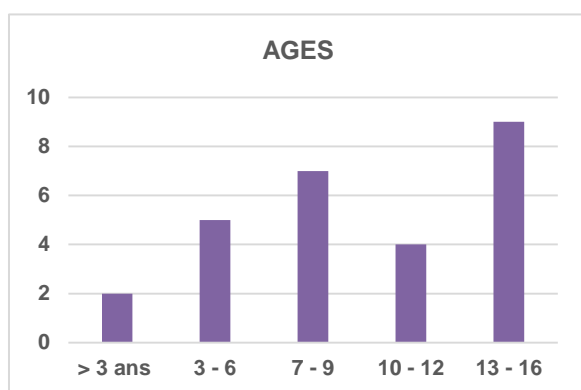
- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- Article L. 311-1 du Code de l'action sociale et des familles définissant les missions des établissements sociaux et médico-sociaux.
- Article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux droits et libertés de l'utilisateur.
- Article L. 313-5 du Code de l'action sociale et des familles relatif au renouvellement de l'autorisation et résultats de l'évaluation externe.
- Article D. 312-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.
- Article D 312-121 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'élaboration du projet individuel.
- Article D.312-55 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux missions du SESSAD.
- Article D.312-99 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux missions des établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents atteints de déficience auditive grave.
- Décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Décret n° 2003-1136 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L 313-6 du Code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 fixant le parcours de formation des élèves présentant un handicap.
- Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des enfants adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles
- Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé prises pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation.

# Caractéristiques du public

## 1. Caractéristiques sociodémographiques des enfants

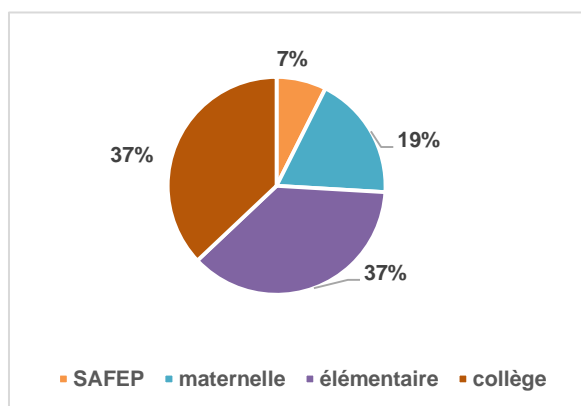
Conformément à l'agrément, le SESSAD DA peut accueillir trente enfants de moins de quatorze ans qui présentent une surdité moyenne (avec ou sans troubles associés), sévère, profonde. Dans la pratique, pour éviter les ruptures préjudiciables, les enfants sont accompagnés jusqu'à la fin de la classe de troisième

- 35 enfants en 2013
- 27 enfants (-23 %) en 2018

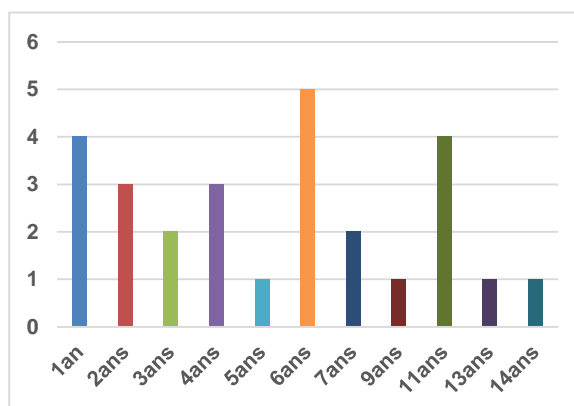


Dans les 3 ans à venir, 9 enfants quitteront le collège et, donc, le SESSAD. En 2018, le SESSAD est en déficit d'effectif de 3 enfants. Ainsi, dans les 3 ans, le SESSAD devra accueillir 12 nouveaux enfants pour revenir à l'effectif de son agrément.

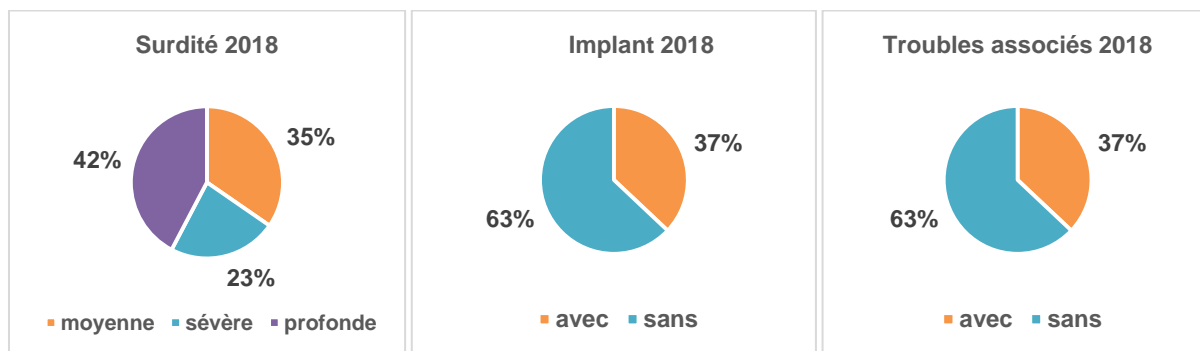
SAFEP (>3ans) et SCOLARISATION :



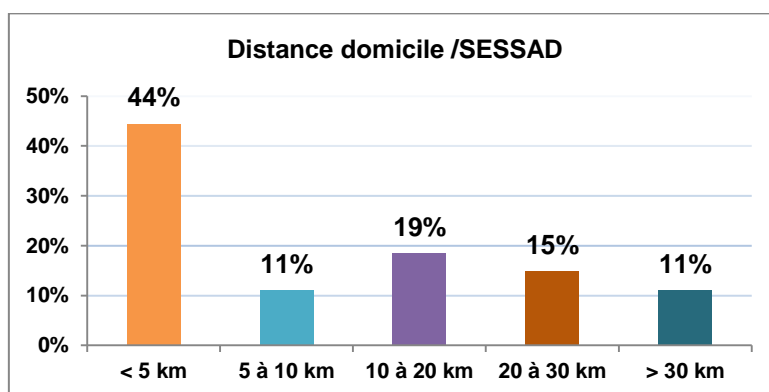
ANCIENNETE :



Le graphique « ancienneté » permet de constater que les enfants actuellement au collège ont été accueillis au SESSAD dans leur plus jeune âge et que le SESSAD les a accompagnés de leur enfance jusqu'à leur adolescence.



La population d'enfants avec surdit  profonde est la plus importante de l'effectif, avec les caract ristiques que sont l'apport de la LSF dans les apprentissages et le choix de l'implantation cochl aire. Sur les 42 % d'enfants pr sentant une surdit  profonde, 37% portent un implant cochl aire.

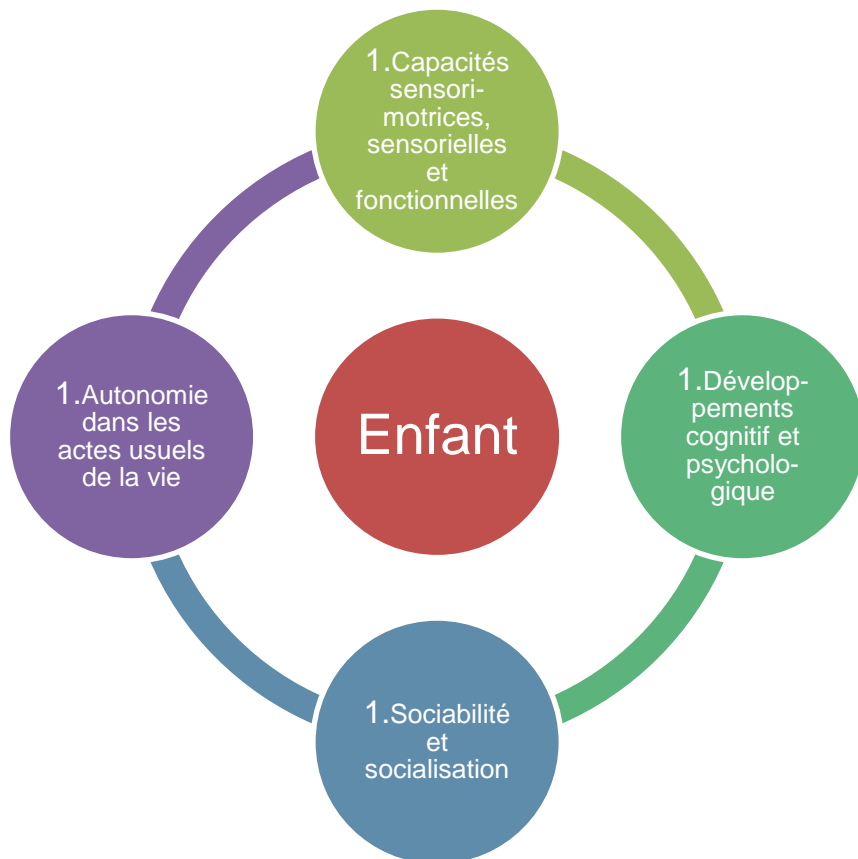


Depuis la circulaire n  2008-109 du 21 ao t 2008 sur la mise en place des « p les LSF » remplac e par la circulaire n  2017-011 du 3 janvier 2017 instituant les p les d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS), les  tablissements scolaires Pierre et Marie Curie (primaire) et Clermont (coll ge) concentrent la quasi-totalit  des  l ves sourds de l'est du d partement, en particulier ceux qui sont orient s par la CDAPH sur le SESSAD :

-  cole P.M. Curie =
  - Coll ge Clermont =
  - Autres  tablissements = 3 %
- } 97%

Sur les 25 enfants scolaris s, 21 le sont dans le cadre du PEJS   l' cole P.M. Curie et le coll ge Clermont. Les 4 autres  l ves :

-  cole d'Orthez,  cole de Lasseube
- Coll ge St Maur   Pau
- En 3<sup>e</sup>, au lyc e agricole de Nay.

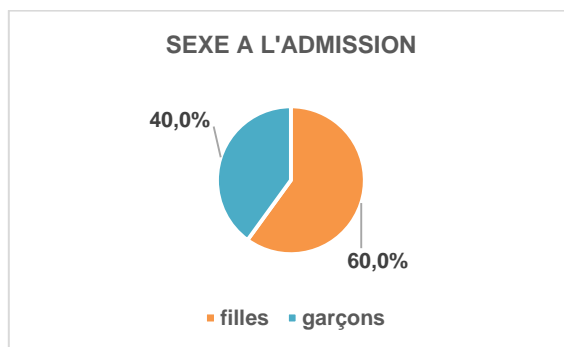
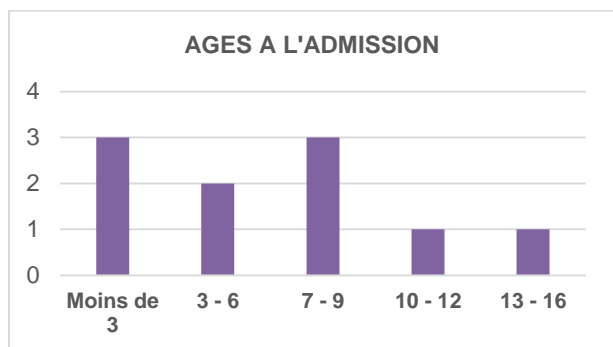


## 2. Caractérisation des besoins des enfants

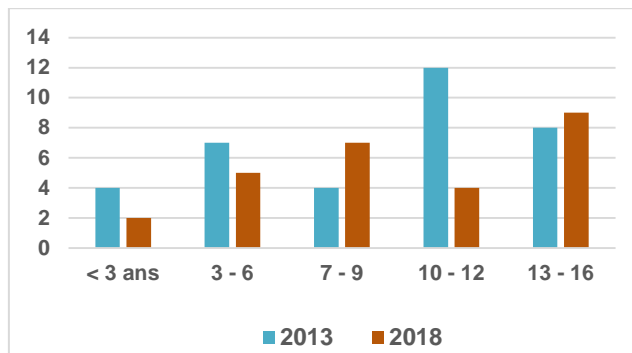
## 3. Les évolutions observées chez les enfants

### ADMISSION :

Entre 2013 et 2018, 18 sorties et 10 admissions, soit un solde négatif de 8. En 2013, l'effectif était de 35, en 2018, il est donc de 27, ce qui est en dessous de 3 par rapport à l'agrément (30)

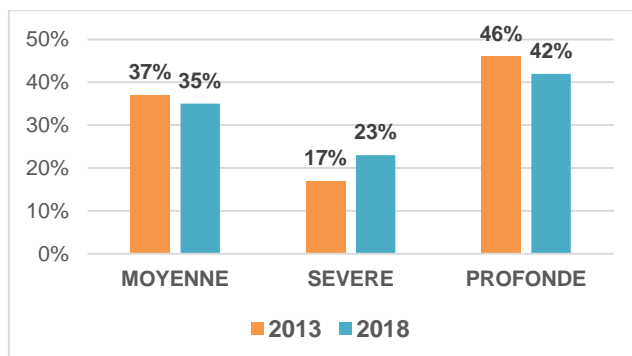


## ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR AGE

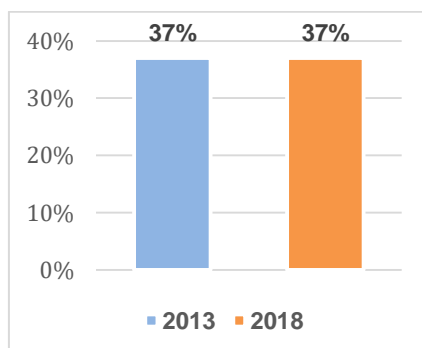


La courbe des âges apparaît moins favorable en 2018 qu'elle ne l'était en 2013. En 2013, 77% de l'effectif avait moins de 12 ans contre 51% en 2018. Plus la population est jeune, plus l'effectif est stabilisé dans le temps. Or d'ici 5 ans, le SESSAD aura à renouveler plus de 50% de son effectif.

## ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DEGRÉS DE SURDITÉ :



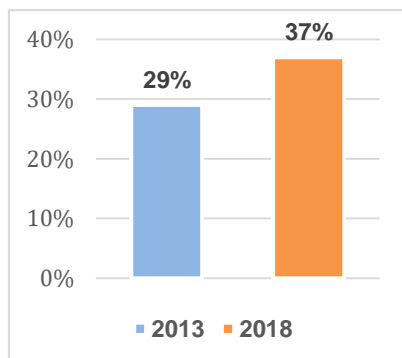
## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS PORTEURS D'UN IMPLANT :



Alors que la population d'enfants en surdité profonde a quelque peu diminué, le taux d'enfants implantés reste le même. Nous pourrions en conclure que plus de parents font le choix de l'implantation pour leur enfant sourd profond. Dans ces cas de surdité profonde et d'implantation, la

Haute Autorité de Santé (HAS) recommande 3 à 4 séances de rééducation auditive par semaine, ce qui impacte le temps imparti par les orthophonistes du service.

#### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS PRÉSENTANT DES TROUBLES ASSOCIÉS :



Le pourcentage d'enfants porteurs de difficultés autres que la déficience auditive (syndromes, autres déficiences, troubles divers...) a sensiblement augmenté en cinq ans. Ceci est peut-être à mettre en lien au processus visant à l'inclusion des enfants en situation de handicap. D'une part, l'évolution technologique de l'appareillage prothétique et les dispositifs spécifiques de l'Éducation nationale permettent à plus d'enfants d'intégrer les dispositifs de droit commun sans accompagnement médico-social. D'autre part, l'admission dans des établissements spécialisés se raréfiant, les parents d'enfants qui, autrefois, étaient orientés vers ce type d'établissement se tournent vers les services de soins ambulatoires. Face à certaines situations complexes, le SESSAD voit son champ de compétences dépassé. Le partenariat avec d'autres services est nécessaire pour proposer à l'enfant un parcours répondant à ses besoins multiples.

# Positionnement dans le dispositif territorial

Afin d'inscrire pleinement le service dans son cadre législatif et réglementaire, nous mentionnons ici les objectifs et actions que le service se fixe au regard du Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 arrêté le 17 juillet 2018. Ce « schéma unique pour plus de transversalité » innove en proposant une approche globale de la santé regroupant prévention, offre sanitaire et médico-sociale, veille et sécurité, santé environnementale.

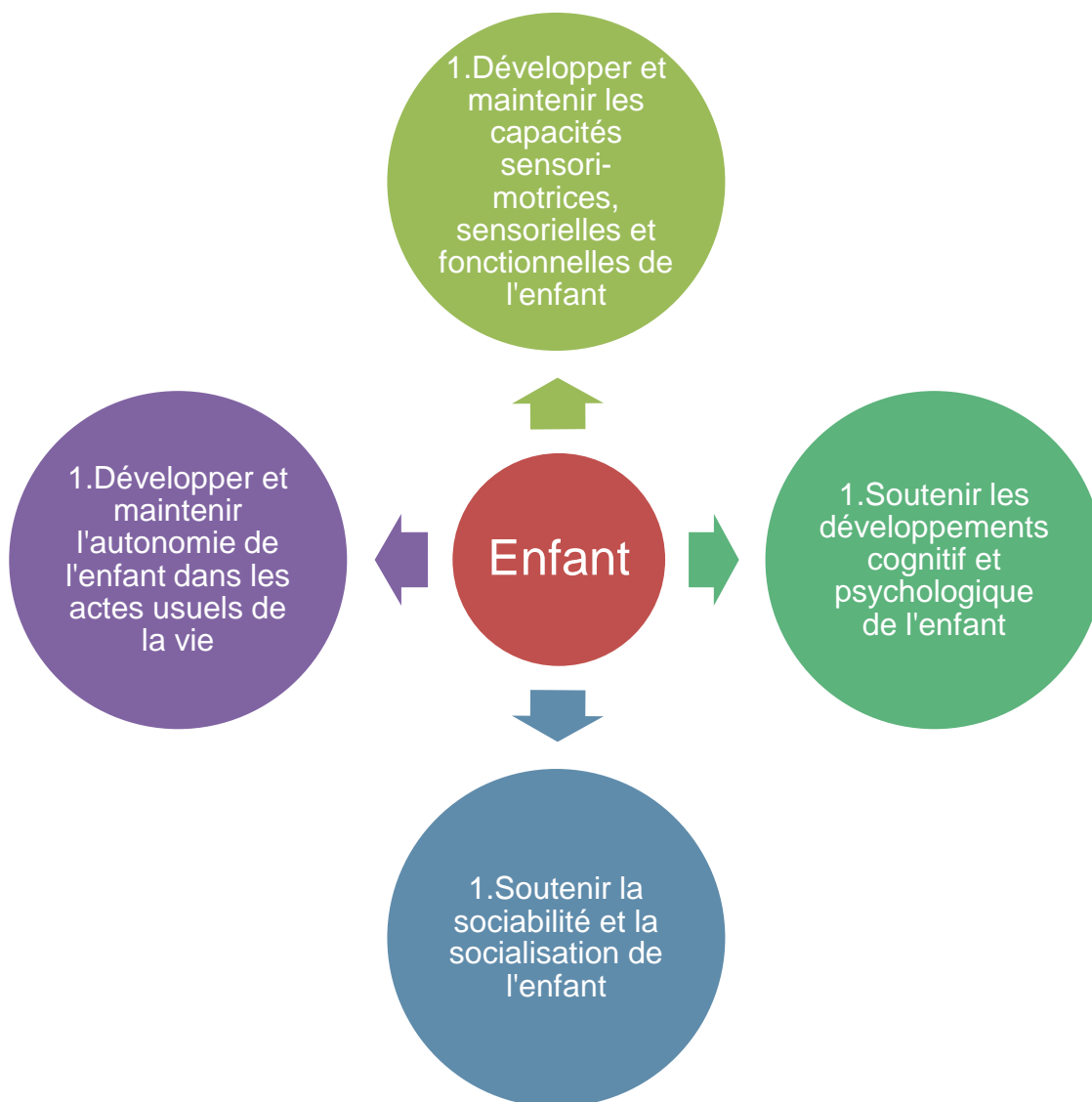
Le SRS se décline en 3 axes, 11 thèmes, 39 groupes d'objectifs. Les activités du SESSAD s'inscrivent dans les objectifs suivants :

Objectifs du schéma concernant le service	Modalités mises en œuvre par le service
<p>Axe 1 — Renforcer l'action sur les déterminants de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les milieux de vie favorables à la santé : petite enfance, milieu scolaire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions auprès des parents, des professionnels de la petite enfance</li> </ul> </li> </ul>	<p>Actions de sensibilisation/information sur la spécificité du handicap sensoriel, des points de vigilance à adopter et des moyens de compensations à mettre en place, auprès des parents et des professionnels accompagnant l'enfant, dans une posture de réassurance et d'appui favorisant l'inclusion.</p>
<p>Axe 2 - Organiser un système de santé de qualité, accessible à tous dans une logique de parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des parcours de santé sans rupture. Système de santé centré sur les usagers et non plus sur l'offre, fluidification des relations entre social et médico-social :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Offre de santé au plus proche des lieux de vie. Prises en charge ambulatoires, SESSAD plutôt qu'hébergement en établissement médico-sociaux.</li> <li>✓ Participation des citoyens et des usagers, promotion de la décision partagée.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Le SESSAD participe au maintien dans le milieu ordinaire de vie, grâce au soutien à la scolarisation et à l'accompagnement à domicile des enfants en situation de handicap.</p> <p>Fonctionnement du SESSAD en ambulatoire : Intervention sur les lieux de vie de l'enfant : domicile, structures de petite enfance, établissements scolaires, structures sportives, culturelles, de loisirs...</p> <p>Travail en partenariat avec les acteurs de la santé, de l'éducation, du social en amont et en aval du parcours de l'enfant au sein du SESSAD.</p> <p>Mise place d'un Comité médico-social et pédagogique avec représentants des familles et d'usagers.</p> <p>Une rencontre de validation de projet permet à la famille de participer à la définition du parcours de soins de l'enfant.</p>

<p>Axe 3 — Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité et la sécurité des pratiques Approche éthique, culture positive de sécurité, etc. <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Échanges de bonnes pratiques, identification pratiques inappropriées.</li> <li>✓ Promouvoir les démarches de qualité de vie au travail et de bienveillance.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Recensement et diffusion de toutes les publications sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par la HAS concernant les SESSAD, en particulier sur la bienveillance. Ouverture de débats sur ces thèmes en Réunions institutionnelles.</p> <p>Mise en place d'une procédure de traitement des évènements indésirables et information sur les modalités de signalement ARS/CD.</p> <p>Démarche associative sur la QVT (qualité de vie au travail) en cours.</p>
---	---

## Offre de services

Le service propose une gamme de prestations adaptées permettant de répondre, dans le cadre de ses missions, aux besoins et aux attentes de l'enfant.



# Axes d'amélioration portant sur l'offre de services

## Prestations 1 - Soutenir les développements cognitif et psychologique de l'enfant

- Aider au développement de toutes formes de communication, verbale ou non verbale, entre le jeune enfant sa famille et son entourage.
- Approfondir le développement du langage de l'enfant sourd, quelles que soient la ou les langues utilisées, la langue vocale et/ou la langue des signes.
- Formaliser une méthodologie de sensibilisation et d'explication des approches, visuogestuelle et audiophonatoire, de la communication en langue française et communication bilingue pour amener les parents à faire un choix éclairé sur le projet éducatif et linguistique de leur enfant (français parlé, LSF).
- Approfondir le soutien à la parentalité : accueil, accompagnement.
- Rassurer et encourager les parents sur leurs compétences éducatives pour accompagner leur enfant en situation de handicap.

## Prestations 2 - Soutenir la sociabilité et la socialisation de l'enfant

- Renforcer l'expérimentation de situations sociales dans l'environnement ordinaire pour permettre une ouverture sur le monde et l'intégration des normes sociales.
- Développer les capacités communicationnelles et d'interaction chez les adolescents (collégiens) en associant accompagnement éducatif et accompagnement psychologique.

## Prestations 3 - Développer et maintenir l'autonomie de l'enfant dans les actes usuels de la vie

- Etayer le développement de l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne (mode de communication selon le contexte, outils de communication selon la surdité, adaptation du comportement selon le contexte, manières de table, organisation de son poste de travail, entretien et gestion des appareils auditifs...)

# Parcours et suivi de l'enfant

## 1. Parcours de l'enfant

Étapes	Modalités
Préparation de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contact téléphonique entre les familles (représentants légaux) et le service.</li> <li>• Information sur les missions et prestations du service</li> <li>• Information sur les démarches à réaliser pour accéder au service.</li> <li>• Rendez-vous sur le service :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inscription administrative,</li> <li>✓ Échanges et explications de documents : le dossier de l'enfant constitué par les parents, les documents d'engagement du service (charte des droits, livret d'accueil, règlement de fonctionnement),</li> <li>✓ Collecte des données relatives à l'enfant (notification, situation familiale, situation médicale...)</li> </ul> </li> </ul>
Démarrage de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Période d'intégration :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Évaluation des besoins en orthophonie,</li> <li>✓ Évaluation des besoins en psychomotricité,</li> <li>✓ Évaluation des besoins socio-éducatifs,</li> <li>✓ Évaluation des besoins psychologiques,</li> <li>✓ Évaluation du projet linguistique.</li> </ul> </li> <li>• Définition des besoins d'accompagnement et de prise en soins.</li> <li>• Élaboration du Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) avec l'enfant et la famille.</li> <li>• Signature du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).</li> </ul>
Déroulement De l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien au développement, sensori-moteur, cognitif, psychologique et langagier :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soins de rééducation en psychomotricité,</li> <li>✓ Soins de rééducation en orthophonie,</li> <li>✓ Soutien psychologique,</li> <li>✓ Sensibilisation à la communication visuo-gestuelle.</li> </ul> </li> <li>• Soutiens éducatifs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutien de la socialisation,</li> <li>✓ Soutien du développement de l'autonomie dans les actes usuels de la vie.</li> </ul> </li> <li>• Soutien à la scolarisation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutien de l'accès à la scolarité en milieu ordinaire,</li> <li>✓ Apprentissage de la Langues des Signes Française.</li> </ul> </li> </ul>
Évaluation du projet et réactualisation du projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réévaluation du PIA (une fois par an au minimum) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réévaluation des besoins d'accompagnement et de prise en soins.</li> <li>✓ Élaboration d'un nouveau Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) avec l'enfant et la famille.</li> </ul> </li> <li>• Signature de l'avenant au Document Individuel de Prise en Charge</li> </ul>

	(DIPC).
La préparation de la fin de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de l'orientation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informations sur les possibilités d'orientation,</li> <li>✓ Accompagnement des démarches d'orientation,</li> </ul> </li> <li>• Relais avec l'établissement ou le service prenant en charge l'enfant.</li> </ul>
Fin de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de la fin de l'accompagnement,</li> <li>• Service de suite sur une durée de 3 ans après la sortie.</li> </ul>

## 2. Suivi de l'enfant et projet personnalisé

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, article D. 312-99, il est établi pour chaque enfant ou adolescent un projet individualisé d'accompagnement (PIA).

Conformément à l'article D.312-10-3 :

- le PIA est conçu et mis en œuvre sous la responsabilité du responsable du service, en cohérence avec le plan personnalisé de compensation de chacun des enfants, adolescents accueillis ;
- la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation constitue l'un des volets du projet individualisé d'accompagnement ;
- les méthodes et pratiques pédagogiques en vigueur dans les établissements scolaires sont complétées, en tant que de besoin, par un accompagnement adapté par les professionnels de l'équipe du SESSAD.

Le PIA est élaboré et régulièrement actualisé avec la famille et l'enfant (en fonction de son âge), suivant les étapes suivantes :

- Recueil des attentes et des demandes de l'enfant et de sa famille lors de l'entretien avec le médecin pédiatre, de l'entretien avec la psychologue et le responsable, des rencontres avec les professionnels et par le biais d'un questionnaire envoyé aux parents avant la tenue de la Réunion d'Élaboration de Projet.
- Formalisation du PIA, lors de la Réunion d'Élaboration de Projet regroupant tous les professionnels impliqués dans l'accompagnement de l'enfant. Le PIA présente la situation actuelle (diagnostic), les objectifs de la prise en charge (évolution attendue) et les modalités de l'accompagnement (disciplines et fréquence proposées).
- Concertation sur le PIA lors d'une Réunion de Validation de Projet avec le jeune et la famille. Des amendements sur la proposition initiale sont possibles.
- Mise en œuvre du projet par les professionnels ; suivi et coordination du projet lors de réunions pluridisciplinaires.
- Réactualisations du PIA à un rythme annuel ou en cas de situations personnelles ou familiales évolutives.

# Mise en œuvre des droits et libertés

## 1. Prévention et traitement des actes de maltraitance

La prévention des actes de maltraitance fait partie des points de vigilance permanents de l'ensemble du personnel du service. En s'appuyant sur les recommandations de l'ANESM, l'association « Les PEP 64 » a décidé de se doter d'une politique de prévention des risques de maltraitances et d'une procédure de signalement des risques et situations de maltraitance observées au sein du service.

## 2. Promotion de la bientraitance

Les professionnels ont été sensibilisés et formés sur la notion de bientraitance.

Au-delà des aspects éthiques, les modalités d'organisation suivantes concourent à la promotion de la bientraitance<sup>1</sup>.

Modalités	Formalisées par
Modalités permettant la personnalisation de l'accueil et l'intégration de l'enfant.	La procédure d'intégration est progressive. Elle s'étale sur 2 à 3 mois permet un ajustement aux rythmes de la famille et de l'enfant.
Modalités permettant aux enfants d'exprimer librement leurs souhaits et la prise en compte formelle de leur parole.	Chaque séance de rééducation débute sur un temps d'échanges non formels qui permettent à l'enfant de verbaliser ses ressentis, ses interrogations. Quand l'âge le permet, l'enfant est invité à participer à la Rencontre de Validation du Projet.
Modalités permettant le développement de relations entre les enfants (travail sur l'estime de soi, accompagnements dans l'élaboration d'une image d'eux-mêmes valorisante).	Mise en place de groupes thérapeutiques, en termes de rééducation (groupe de parole), mais aussi de soutien psycho-éducatif (groupe d'expression avec médiation). Possibilité de soutien psychologique individuel.
Modalités favorisant toutes les possibilités de l'enfant d'autonomie dans les actes usuels de la vie.	Mise en place d'ateliers éducatifs (individuel ou en petits groupes) Participation des éducatrices sur des temps périscolaires (ex. : cantine, activités)
Modalités permettant d'informer les enfants sur leurs droits, des possibilités qui leur sont offertes dans le cadre de son accompagnement.	Rencontres à l'admission, échanges avec les thérapeutes et/ou les rééducateurs, groupe de parole et/ou d'expression. Soutien individualisé (psychologique, éducatif).
Modalités de réflexion sur les bénéfiques/risques des actions envisagées pour garantir sa sécurité (réflexion pluridisciplinaire, association des proches de l'enfant aux décisions).	Les parents (ou représentants légaux) participent à l'élaboration du PIA et sont amenés à le valider. Au cours de la période d'intégration, les parents sont amenés à rencontrer les professionnels. Ces rencontres permettent d'échanger sur les possibles

<sup>1</sup> La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. ANESM, juin 2008.

	<p>prestations qu'il s'agira de mettre en place. Un questionnaire est envoyé aux parents avant la tenue de la réunion d'élaboration du projet. Une rencontre de validation du projet avec les parents finalise le PIA.</p> <p>Les réunions pluridisciplinaires permettent une réflexion partagée. Au-delà des réunions d'élaboration de projet, la situation des enfants est régulièrement abordée lors des réunions d'équipe.</p>
<p>Modalités d'agencement et d'organisation de l'environnement (sonore, visuel, olfactif, confort, aménagement de petites unités, espaces préservant l'intimité, lieux d'échanges avec les proches et les professionnels, instances de participation à la vie de la structure) permettant une communication individuelle et collective (entre tous les acteurs du service).</p>	<p>Voyants lumineux.</p> <p>Matériel spécifique pour déficience auditive (plancher vibrant, matériel de rééducation axé sur le visuel...).</p> <p>Cours de LSF pour les parents et les fratries.</p>
<p>Modalités de sensibilisation et de formation des professionnels pour le soutien et l'accompagnement de l'enfant dans ses moments de doutes, d'angoisse, voire de détresse.</p>	<p>Des temps de régulation sur les réunions hebdomadaires permettent aux professionnels de s'appuyer sur la psychologue pour étayer leurs réponses face aux questionnements soulevés par certains enfants.</p> <p>En cas d'accompagnements en partenariat, des rencontres entre les différents services permettent aux professionnels de partager leurs observations, d'étayer leurs analyses et d'affiner leurs prestations réciproques.</p>
<p>Modalités permettant la formalisation et l'analyse collective distanciée des actes violents, le repérage collectif des causes et la recherche des mesures correctrices (compréhension et prévention).</p>	<p>Protocole de traitement des événements indésirables qui prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fiche d'information,</li> <li>- Des concertations personnel-témoin /direction /médecin.</li> <li>- Un rapport circonstancié,</li> <li>- La tenue d'une cellule de crise,</li> <li>- Une réunion institutionnelle (retour sur les faits, retour sur les mesures prises, réflexion sur les causes et les actions correctives)</li> </ul>
<p>Modalités permettant de formaliser les articulations entre professionnels et les proches de l'enfant.</p>	<p>Contact régulier entre les professionnels et la famille. Les numéros de téléphone et les adresses mail sont partagés.</p>
<p>Modalités permettant la mutualisation des expériences entre services.</p>	<p>Regroupements annuels associatifs entre corps de métiers (orthophonistes, psychomotriciens, assistantes sociales)</p>

### 3. Modalités de mise en œuvre des droits et libertés

#### Non-discrimination

Le service veille à ne pas discriminer le demandeur lors de son accueil à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Le service veille à ne pas discriminer l'enfant ou le jeune accompagné à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Les professionnels respectent les particularités ou préférences culturelles, physiques, religieuses, sociales, politiques et sexuelles des enfants ou jeunes accompagnés.

Les professionnels interviennent dans les lieux de vie de l'enfant ou le jeune afin de prévenir les attitudes discriminatoires dont il pourrait faire l'objet.

#### Accompagnement adapté

Le service recueille les éléments d'information sur les prises en charge antérieures.

Le service définit avec l'enfant ou le jeune ou son représentant légal ses besoins.

Les professionnels proposent des accompagnements individualisés adaptés aux besoins définis avec l'enfant ou le jeune et/ou son représentant légal.

Les professionnels ajustent régulièrement les accompagnements individualisés aux besoins de l'enfant ou le jeune.

Le service met en œuvre des projets d'accompagnement individualisé afin de contribuer à la cohérence et à la continuité des prestations.

Autant que possible, le service organise la continuité des prestations rendues à l'enfant ou au jeune.

#### Information

Le service informe l'enfant ou le jeune ou son représentant légal, de manière claire, compréhensible et adaptée, sur ses prestations et les différentes formes qu'elles prennent, son organisation et son fonctionnement, sur les droits et libertés de l'utilisateur.

Le service met en œuvre un livret d'accueil conformément au cadre légal.

L'enfant ou le jeune ou son représentant légal ont accès sur simple demande aux informations les concernant dans les conditions prévues par la loi et la réglementation.

Le service met en œuvre un dossier unique pour chaque enfant ou chaque jeune.

#### Libre choix, consentement éclairé et participation

Les professionnels veillent à expliquer à l'enfant ou le jeune ou à son représentant légal les modalités de son accompagnement.

Les professionnels s'assurent du libre choix et du consentement éclairé de l'enfant ou le jeune ou de son représentant légal par rapport aux modalités de son accompagnement.

Les professionnels organisent et garantissent la participation de l'enfant ou le jeune ou de son représentant légal à la conception et à la mise en

	<p>œuvre du projet d'accompagnement.</p> <p>Le service permet à l'enfant ou son représentant légal d'être accompagné de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.</p>
<b>Exercice des droits</b>	<p>Le service permet à l'enfant ou au jeune ou à son représentant légal de renoncer par écrit aux prestations ou en demander le changement.</p>
<b>Respect de liens familiaux</b>	<p>Les professionnels veillent à favoriser le maintien des liens familiaux entre l'enfant ou le jeune et sa famille.</p> <p>Les professionnels veillent à informer, voire à associer, les familles aux activités proposées.</p>
<b>Protection</b>	<p>Le service garantit le respect de la confidentialité des informations concernant l'enfant ou le jeune.</p> <p>Le service s'assure de l'accord formel de l'enfant ou le jeune ou de son représentant pour transmettre des informations à ses partenaires.</p> <p>Autant que possible, le service assure un suivi médical adapté.</p>
<b>Autonomie</b>	<p>Le service favorise la venue de l'enfant ou le jeune ou de son représentant légal dans ses locaux.</p>
<b>Prévention et soutien</b>	<p>Le service tient compte des conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter des accompagnements.</p> <p>Le service ajuste les modalités d'accompagnement en fonction des conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de ces accompagnements.</p> <p>Le service soutient les familles dans leur rôle.</p>
<b>Pratiques religieuses</b>	<p>Les professionnels respectent les croyances, convictions, opinions et pratiques religieuses de l'enfant ou le jeune et de sa famille.</p>
<b>Dignité et intimité</b>	<p>Le service veille au respect de la dignité et de l'intimité de l'enfant ou du jeune et de sa famille.</p> <p>Le service organise des visites à domicile qu'avec l'accord de l'enfant ou du jeune et de sa famille.</p> <p>Le service ne visite le domicile que sur proposition de l'enfant ou le jeune et/ou de la famille.</p>

## 4. Expression et participation des enfants au fonctionnement du service

Selon la demande, un groupe d'expression peut se mettre en place au collège pour les adolescents. Il est animé par la psychologue et l'éducatrice.

Le SESSAD est doté d'un Comité médico-social et pédagogique auquel participent, entre autres deux représentants des usagers et deux représentants des familles. Il a un rôle consultatif et donne son avis sur toute question intéressant le fonctionnement du SESSAD et notamment :

- les activités du service ayant trait à l'accompagnement des enfants qui lui sont confiés ;
- toute question relative à la scolarité des enfants accueillis ;
- les mesures tendant à associer au fonctionnement du service les usagers, les familles et les personnels ;

- les perspectives d'évolution du service ;
- les aspects budgétaires ;
- le règlement de fonctionnement ;
- le calendrier d'ouverture ;
- l'organisation interne du service ;
- l'aménagement, l'entretien des locaux et les possibles travaux.

Il se réunit 1 fois par an de préférence en juin/juillet ou en septembre/octobre, ou plus si nécessaire, sur convocation du directeur du pôle.

## 5. Réflexion éthique

La réflexion éthique s'opère dans le cadre des réunions institutionnelles, des réunions professionnelles, et au sein des réunions de direction.

Certaines situations mettent en exergue des paradoxes qui découlent de la mise en œuvre des droits et libertés de l'utilisateur au regard des besoins de l'enfant évalués par les professionnels. Ces questions se retrouvent dans :

- la place de la famille dans l'accompagnement : implication, libre choix des prestations, projet linguistique... ;
- l'articulation entre projet de soin (PIA) proposé par le SESSAD et projet scolaire (PPS) ;
- l'articulation entre différents projets de soin (SESSAD, CAMSP, SSR...) pour les enfants accompagnés conjointement ;
- les notifications et les admissions au regard de l'agrément du service ;
- l'implication des parents dans la vie du service : réunions de parents, réunions thématiques, rencontres conviviales, Comité Médico-social et Pédagogique.

Sur le plan associatif, le Comité médico-social consultatif se charge pour partie de la dimension éthique.

# Moyens matériels

## 1. Parc immobilier

Les locaux du SESSAD DA sont mis à disposition gracieusement par la mairie de Pau, sur l'école primaire Pierre et Marie Curie, sis 86 avenue de Montardon à Pau. Une « convention de mise à disposition de locaux scolaires », pourtant réputée renouvelable par tacite reconduction, est signée chaque année.

Au rez-de-chaussée du bâtiment donnant sur l'avenue de Montardon, au sein de l'école maternelle, sur une superficie d'environ 95 m<sup>2</sup>, ont été aménagés :

- une salle de psychomotricité,
- trois bureaux pour les rééducations, les consultations, entretiens,
- un coin informatique,
- une salle du personnel/photocopieuse,
- un secrétariat/direction
- une salle d'attente,

Au rez-de-chaussée du bâtiment donnant sur l'avenue de Montardon, au sein de l'école élémentaire a été aménagée une salle de classe pour l'enseignement de la langue de signes française.

## 2. Parc mobilier

Parc automobile	2 véhicules de service.
Parc informatique	Unités d'ordinateurs. Ordinateurs portables. Serveur. Logiciel de gestion (AIRMES).
Sécurité incendie	Extincteurs. Alarme (déclenchement automatique associé à l'établissement scolaire et déclenchement manuel). Plan d'évacuation.

# Ressources humaines

## 1. Orientation et animation des ressources humaines

La politique des ressources humaines développée par l'association « Les PEP64 » est fondée sur les valeurs d'humanisme, de solidarité et de laïcité.

Adapter les fonctions aux nouveaux besoins

- Accroître notre dispositif GPEC en identifiant les emplois menacés, les nouveaux ou ceux appelés à évoluer, et traiter ainsi, par anticipation, les écarts entre les besoins repérés et les ressources existantes.
- Actualiser les compétences des professionnels sur les thématiques en jeu autour de l'évolution des caractéristiques des publics et de leurs besoins.

Assurer le développement professionnel

- Optimiser notre politique GPEC en mobilisant tous les outils et moyens de développement des compétences au service de l'employabilité du salarié afin de lui donner la possibilité d'être acteur de son parcours professionnel.
- Promouvoir une politique de formation comme accompagnement des axes stratégiques de développement associatif.
- Encourager et accompagner la mobilité interne.

Développer la qualité de vie au travail

- Contribuer à la santé au travail en pérennisant la politique de prévention des risques professionnels et en assurant le suivi des plans d'action et mis à jour des DUERP.
- Renforcer la qualité de l'information partagée au sein de l'association en assurant une meilleure communication des processus RH.
- Promouvoir l'égalité des chances en respectant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Assurer la qualité des relations de travail, ainsi que des relations sociales construites sur un dialogue social actif.

Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes

- Faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
- Faciliter le recours aux services civiques.
- Transférer les compétences acquises entre les générations de professionnels.

## 2. Recrutement et intégration des salariés

Le recrutement des nouveaux salariés fait l'objet de modalités précises visant à garantir les compétences mobilisées, à faciliter la prise de poste et l'intégration des nouveaux salariés et à assurer la continuité de la qualité des prestations.

## Modalités de recrutement

La mobilité interne au sein de l'association reste le moyen le plus important de recrutement sur des postes ouverts. Elle est gérée jusqu'à ce jour par une règle associative dite règle du « mouvement interne » qui a été mise à jour lors des dernières négociations annuelles obligatoires.

Toute vacance ou création de poste est publiée par voie d'affichage dans l'ensemble des établissements. Elle est également mise en ligne sur le site internet PEP64 et à défaut de candidat interne sur d'autres sites d'offres d'emploi comme Pôle Emploi ou l'APEC par exemple.

**Les règles d'examen prioritaire** à la mobilité interne sont définies dans notre dispositif de mobilité interne. En synthèse :

### a) Premier examen prioritaire au personnel en CDI

Avant d'engager le processus de sélection des candidats, et dans le respect des dispositions légales, seront d'abord étudiées en priorité et dans l'ordre défini ci-dessous, les candidatures relevant des catégories suivantes :

1. salariés devenus inapte à leur emploi,
2. travailleurs de nuit souhaitant accéder à un travail de jour,
3. salariés souhaitant changer d'ETP,
4. candidats en CDI,

### b) Deuxièmement, examen des candidatures des personnels en CDD

**Le processus de sélection du candidat** et la composition de la commission de recrutement sont également définis en fonction de la nature du poste à pourvoir.

Toutes les candidatures internes effectuées dans le respect de la procédure seront étudiées selon les modalités décrites dans le dispositif lors d'un entretien et feront l'objet d'une réponse.

- a) Poste de non-cadre et cadre sans responsabilité d'un service
- b) Poste de cadre en responsabilité de service
- c) Poste de cadres dirigeants et autonomes

## Modalités permettant l'intégration des nouveaux salariés et l'adaptation au poste de travail.

La qualité d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur (issu d'un recrutement externe ou d'un autre établissement de l'association) constitue une étape clé et stratégique pour l'association. Une intégration réussie permet de réussir à « travailler ensemble » et permet au nouveau salarié d'appréhender certes les aspects techniques de son poste, mais aussi de comprendre et d'intégrer l'environnement culturel et social de l'organisation.

Afin de faciliter cette intégration, lors de chaque nouvelle embauche en CDI, un « référent d'intégration » devra être nommé sur volontariat dans chaque établissement. Le salarié volontaire devra disposer d'une ancienneté d'au moins 3 ans dans l'établissement. Il n'appartiendra pas forcément au service du nouvel embauché et n'aura aucun pouvoir hiérarchique ou disciplinaire à son égard.

Sa mission sera de s'assurer du bon déroulement de l'intégration du nouvel embauché. Il sera chargé d'accompagner le nouvel embauché en CDI durant son premier mois d'intégration afin de lui présenter la structure et les modalités de vie au travail sur l'établissement.

Le premier jour de l'intégration sera consacré en priorité à la remise des documents de travail (contrat, emploi du temps, fiche de poste, Accords d'entreprise, règlement intérieur, projets d'établissement, de service, axes stratégiques associatifs, organigramme de l'association, lexique du

personnel de l'établissement et des principaux interlocuteurs, proposition des mutuelles, plaquette CE/DP, convocation à la visite médicale), à la présentation de l'équipe et à la visite de l'établissement.

Au cours de la période d'essai, des bilans d'étapes seront programmés régulièrement pour évaluer la bonne intégration du nouveau salarié, à l'aide du document « suivi intégration ».

### 3. Compétences déployées dans le service

Postes	Effectif	ETP
Directeur territoire	1	0,20
Responsable d'établissement	1	0,25
Médecin pédiatre	1	0,05
Médecin O.R.L.	1	0,04
Psychologue	1	0,35
Assistante de service social	1	0,10
Monitrice-éducatrice	1	0,50
Enseignant spécialisé	1	1,00
Orthophonistes	4	2,25
Psychomotricienne	1	0,27
Technicienne administrative	1	0,40
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>5,41</b>

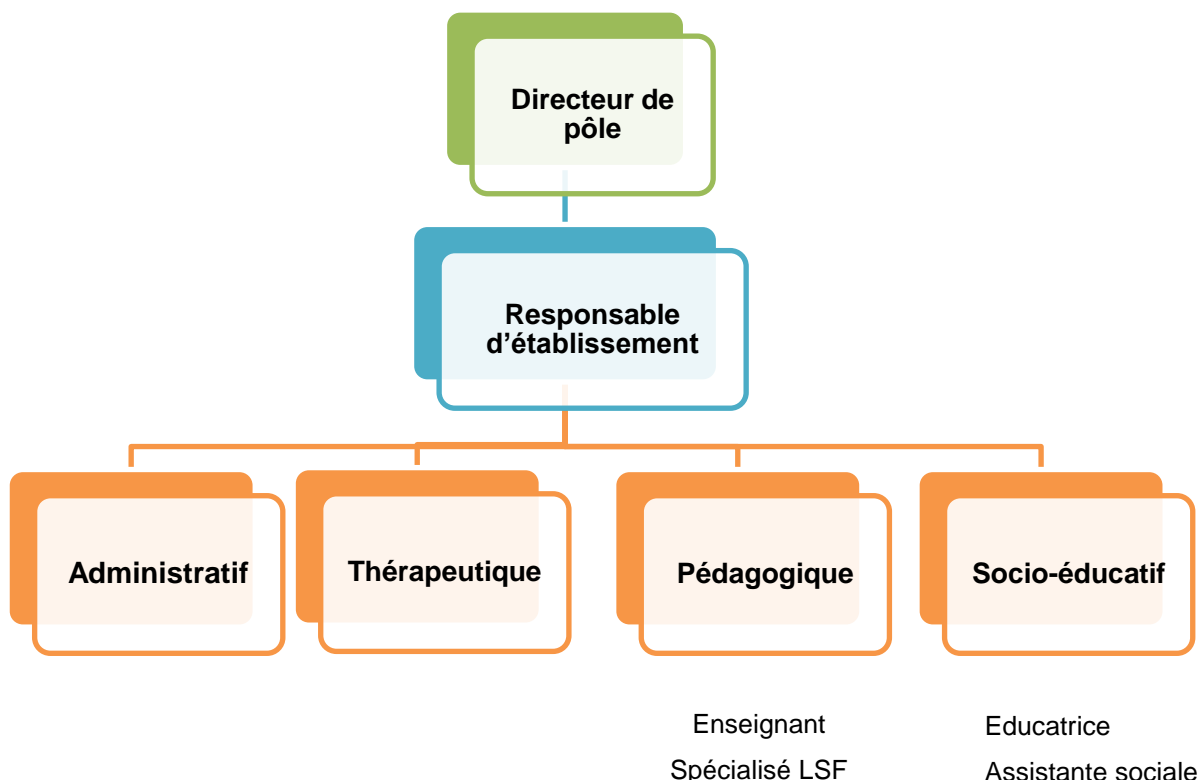
### 4. Organisation des responsabilités

Un document associatif (PRECI) détermine les délégations et les fonctions du directeur de pôle, du responsable d'établissement et des cadres.

Le médecin pédiatre coordonne l'équipe des rééducateurs et les thérapeutes sans lien hiérarchique à leur endroit. Ils sont placés sous la responsabilité directe du responsable d'établissement.

Les liens hiérarchiques et fonctionnels des salariés sont précisés dans leur fiche de poste.

Un organigramme est affiché et le document associatif (PRECI) mis à disposition des salariés.



## 5. Définition des postes

L'association a mis en place en 2009, un référentiel emploi présentant la cartographie de l'ensemble des emplois et métiers rattachés, et des compétences associées existant au sein des établissements.

À partir de ce référentiel, le Groupe Experts GPEC, composée d'un membre de la direction, d'un responsable d'établissement, d'un cadre intermédiaire et de deux représentants par organisation syndicale, a pour mission d'établir des diagnostics et des analyses sur l'évolution des emplois et des compétences ainsi que sur les possibilités d'évolution des salariés. Il se réunira 2 fois sur convocation de la direction générale. Il

- identifier les métiers sensibles, dire les métiers en développement, les métiers difficiles à pourvoir ou qui nécessitent une période longue d'apprentissage et les exposés à des évolutions et nécessitant des besoins en matière de formation professionnelle ou de mobilité professionnelle interne et externe
- mesurer le niveau de la menace (volume et délai) ;

Technicienne administrative

Médecins

Psychologue

Orthophonistes

Psychomotricienne

par an  
visé à :

c'est-à-

métiers

- définir les mesures spécifiques pour les personnes occupant des métiers sensibles ;
- anticiper la suppression d'emplois potentiellement menacés par la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation des emplois (ex. : Gel des emplois ouverts dans le cadre du « mouvement interne », incitation au volontariat...).

Par ailleurs, les fiches de poste, mises à jour également lors des entretiens professionnels, décrivent :

- l'identité du salarié,
- le lieu d'affectation, la date d'embauche, la durée hebdomadaire de travail,
- l'intitulé du poste avec le regroupement de métiers,
- les objectifs du poste (la mission principale),
- la place du poste dans l'organigramme,
- les activités du poste (présentation détaillée des activités qui contribuent à l'accomplissement du poste assorties de leur fréquence, barème : occasionnel, fréquent, permanent),
- les compétences nécessaires (savoirs, savoir-faire et savoir-être),
- les formations initiales et continues,
- les conditions de travail, horaires, localisation, déplacements,
- les risques liés aux activités,
- les coordinations avec d'autres postes,
- les remplacements éventuels
- La fiche de poste doit être établie et complétée par le cadre de niveau N+1 à chaque embauche dans l'établissement.

Les actualisations éventuelles sont effectuées annuellement en lien avec le titulaire.

## 6. Gestion des compétences, formation continue

Chaque salarié bénéficie d'un parcours professionnel et y progresse en lien avec l'évolution des besoins des enfants et l'amélioration continue des prestations offertes.

### Gestion des emplois et des compétences

Un accord d'entreprise sur la GPEC vise à accompagner la vision stratégique à moyen et long termes de l'association et contribuer à l'évolution de la carrière des salariés, notamment à travers la formation, et l'ensemble des outils mis en place au sein de l'association pour accompagner le salarié à chaque étape de sa vie professionnelle.

Au cours de son parcours professionnel, un salarié peut être confronté à une évolution de son emploi suite à trois principaux responsables :

- un contexte conjoncturel permettant au Groupe d'Experts d'identifier les métiers « sensibles »,
- un souhait du salarié d'évolution ou de mobilité,

- les attentes professionnelles du responsable hiérarchique.

Afin d'offrir à chaque salarié de l'association la possibilité d'échanger et d'être informé sur ces 3 situations professionnelles, et de proposer des conditions d'employabilité interne et externe, leur permettant de les accompagner tout au long de leur parcours professionnel, l'association met en œuvre les modalités suivantes :

- l'entretien professionnel dédié aux objectifs de professionnalisation et aux souhaits de formation ;
- le bilan de compétence.

Chaque salarié justifiant d'au moins deux ans d'activité dans l'entreprise peut bénéficier d'un entretien professionnel avec son responsable hiérarchique, tous les deux ans. L'objectif de cet entretien est de permettre au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et pour l'établissement, de construire et d'ajuster son plan de formation.

Le bilan de compétences est un outil d'aide à l'orientation et à la construction d'un projet professionnel à partir de l'analyse des compétences et aptitudes du salarié. Il permet de faire le point sur sa situation professionnelle, ses capacités, ses besoins et ainsi de faire émerger un projet professionnel réaliste. Il peut alors être mobilisé pour préparer une évolution professionnelle et/ou une démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'employeur étudiera prioritairement les demandes des salariés ayant quinze ans et plus d'ancienneté.

## La formation continue

La formation professionnelle joue assurément un rôle déterminant dans la capacité d'une entreprise à concevoir et mener à bien sa stratégie de développement. Construire un plan de formation permet de prévoir et d'anticiper les besoins en compétences et en qualifications, de favoriser l'acquisition de savoir-faire et l'adaptation des salariés en fonction des objectifs déclinés dans les projets d'établissement, en lien avec le projet associatif dont les enjeux sont :

- d'améliorer la qualité des accompagnements et des soins,
- de développer les pratiques d'évaluation interne et externe, de la culture de la bientraitance,
- d'adapter l'offre aux besoins,
- de développer les actions de prévention.

Compte tenu des axes stratégiques associatifs et des enjeux de développement qui sont à venir, les orientations stratégiques de formation ci-dessous seront prioritaires durant les trois années à venir :

- poursuivre la sensibilisation autour de la bientraitance et de la lutte contre la maltraitance ;
- répondre aux besoins de nouveaux publics ; ce thème englobera toutes les formations permettant de diversifier nos accompagnements, de se former à des outils de diagnostic efficaces, de s'adapter ou de créer de nouveaux services ;
- répondre aux besoins des usagers ; ce thème englobera toutes les formations permettant de développer et d'adapter nos prises en charge ;

- accompagner l'inclusion en milieu ordinaire : accompagner nos usagers pour leur offrir l'autonomie nécessaire à une vie sociale, professionnelle et scolaire en milieu ordinaire, tel est notre vocation et l'objectif des formations suivies dans ce thème ;
- considérer la place de la famille ; accompagner les équipes pour mieux prendre en compte la dimension familiale et le travail avec elle et développer le soutien à la parentalité.
- développer la professionnalisation de nos équipes ; la question de la qualité de nos actions dans le respect de nos valeurs doit nous permettre de nous différencier ; améliorer les écrits professionnels, harmoniser les dossiers des usagers, s'accorder sur des pratiques professionnelles bienveillantes, s'inscrire dans le développement professionnel continu sont quelques exemples d'actions prioritaires ;
- la prévention de la pénibilité et le développement du bien-vivre au travail : ce thème regroupera toutes les formations liées au plan d'action de notre accord du 15/12/2015 afin de défendre l'idée selon laquelle l'amélioration continue de la qualité de vie au travail est une des sources de réussite d'une entreprise.

## 7. Prévention de la fatigue professionnelle

La prévention de la fatigue professionnelle est, notamment, opérée par :

- procédure de mouvements internes à chaque recrutement dans l'association PEP64 ;
- proposition de participation aux séances d'analyse de la pratique « travail avec les familles » mise en place au niveau associatif ;
- Une régulation d'équipe est mise en œuvre, avec un intervenant extérieur, en cas de nécessité
- possibilité de rencontres avec le psychologue du service ;
- actions ponctuelles visant à la qualité de vie au travail (temps conviviaux).

## 8. Relations sociales dans le service

Le service dispose d'instances représentatives du personnel :

Instances	Attributions
Comité d'entreprise (CE) associatif  Il sera remplacé par un Comité social et économique (CSE) en juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economiques et professionnelles : information et consultation avant toute décision relative à l'organisation, la gestion et la marche générales de l'entreprise. Informations périodiques portant sur l'activité, l'état et les résultats de l'Association.</li> <li>• Sociales et culturelles : gestion de manière autonome des activités sociales et culturelles. Contrôle de certaines institutions sociales (ex. prévoyance)</li> </ul> Réunions mensuelles : ODJ et PV affichés dans le service. À ce jour, il n'y a pas d'élus au CE au SESSAD
Délégués du	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation à l'employeur des réclamations individuelles et</li> </ul>

<p>personnel (DP)</p> <p>Ils seront remplacés par des représentants de proximité (RP) en juillet 2019.</p>	<p>collectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication au CE des suggestions et observations du personnel.</li> <li>• Attributions du CHSCT si absence de ce dernier.</li> </ul> <p>Réunions mensuelles : ODJ et PV affichés, enregistrés sur le serveur et à la disposition des salariés sur demande au délégué et/ou au responsable du service.</p>
<p>CHSCT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instance technique qui a la charge de définir, contrôler et faire évoluer si nécessaire les règles de sécurité de l'établissement.</li> <li>• Contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés.</li> <li>• Contribue à l'amélioration des conditions de travail.</li> <li>• Procède à des analyses et des inspections régulières.</li> <li>• Réunions trimestrielles dans les établissements pourvus de CHSCT (+ de 50 salariés) : ODJ et PV affichés dans les établissements sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet.</li> </ul> <p>Dans les établissements de moins de 50 salariés, comme le SESSAD, ce sont les DP qui font office de CHSCT.</p>
<p>Délégués syndicaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurent la liaison entre son entreprise et le syndicat.</li> <li>• Assurent la défense des intérêts matériels et moraux de tous les salariés de l'association, notamment en présentant leurs revendications à la direction et en négociant les accords collectifs et les négociations annuelles obligatoires (NAO).</li> <li>• Animent, dynamisent, organisent et coordonnent la section syndicale et ses actions.</li> </ul> <p>Les procès-verbaux des différentes réunions tenues dans le cadre des NAO sont affichés dans le service. À ce jour, il n'y a pas de délégué syndical au SESSAD</p>

# Organisation de la communication interne

## 1. Communication interprofessionnelle

Supports	Objectifs	Fréquence
Transmissions	Partager des informations entre professionnels permettant d'assurer une bonne coordination entre professionnels pour l'ajustement des interventions pour l'enfant.	En permanence
Réunions institutionnelles	Faire le point de l'activité du service. Mettre en réflexion l'évolution fonctionnelle, organisationnelle du service ou des pratiques professionnelles. Évaluer les projets en cours et développer d'autres actions. Communiquer sur les positionnements associatifs et du pôle.	3 réunions par année scolaire
Réunions d'information/ coordination	Transmettre les informations reçues au cours de la semaine écoulée, issues aussi bien du déroulé des séances avec les enfants, des échanges avec les parents et les professionnels extérieurs. Coordonner et planifier les différentes interventions selon une stratégie partagée.	Hebdomadaire
Réunions d'élaboration de projet (réunion de synthèse)	Mettre en commun des bilans et observations et proposer des objectifs de travail pour chaque jeune.	En moyenne 3/4 h chaque semaine pour un enfant
Réunion de Validation de projet (compte rendu de synthèse)	Valider le projet avec le jeune et sa famille	En moyenne 3/4 h chaque semaine pour une famille
Comité de pilotage	Suivi du plan d'actions issu de l'évaluation interne et du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels)	3 à 4 réunions par année scolaire

## 2. Supports écrits de communication

Supports	Objectifs	Destinataires
Cahier de liaison	Partager des informations entre professionnels permettant d'assurer une bonne coordination entre professionnels pour l'ajustement des interventions pour l'enfant.	Tous les professionnels
Logiciel AIRMES	Saisir et consulter les plannings des professionnels et des enfants. Organiser les interventions. Saisir et consulter les informations administratives. Transmettre de l'information.	Tous les professionnels

	Rédiger et consulter les Projet Individualisé d'Accompagnement.	
Messagerie informatique	Échange d'informations courantes.	Tous les professionnels
Comptes rendus de réunions en interne et en externe et de rencontres	Traçabilité	Tous les professionnels

# Gestion des risques et sécurité

Procédure ou protocole	Finalités du protocole ou de la procédure
Règles de sécurité définies par l'établissement scolaire dans lequel le service est installé, école primaire P.M. Curie.	
Procédure incendie	Conduites à tenir en cas d'incendie
Procédure Vigipirate	Conduites à tenir en cas d'attentat.
Au niveau associatif	
Formation SST	Sensibiliser et former l'équipe aux gestes de premiers secours.

# Partenariat et communication externe

## 1. Nature des réseaux mobilisés

Réseaux	Fonctions ou motifs
Établissements (au primaire au collège) et dispositifs (ULIS, SEGPA, PEJS) de l'Éducation nationale.	Articulation entre Projet Personnalisé de Scolarisation (MDPH/EN) et Projet Individualisé d'Accompagnement (SESSAD)
Établissements et services des secteurs de la santé et du médico-social (Hôpital, CAMSP, CMPP, IME, IEM, SSR...)	Articulation entre suivi médical, projet de soins et Projet Individualisé d'Accompagnement
Professionnels libéraux de santé et de rééducation (ORL, audioprothésistes, orthophonistes...)	Articulation entre suivi médical, projet de soins et Projet Individualisé d'Accompagnement

## 2. Modalités d'organisation du partenariat

Structure	Nature du partenariat	Objectifs du partenariat
École (EN)	<p>Coordination entre Projet Personnalisé de Scolarisation et Projet Individualisé d'Accompagnement.</p> <p>Convention de coopération pour la mise en place des séances de rééducations au sein des établissements scolaires.</p> <p>IEN ASH membre du Comité Médico-social et pédagogique.</p>	<p>Participer aux Équipes éducatives et aux ESS, aider, par un conseil technique, à l'élaboration des PPS et à la mise en place des moyens de compensation.</p> <p>Permettre l'opérationnalisation de l'inclusion.</p> <p>Formaliser la coopération entre le SESSAD et le PEJS.</p>
Mairie	<p>Convention de mise à disposition de locaux de l'école au SESSAD.</p> <p>Collaboration avec l'équipe des activités périscolaires</p>	<p>Mettre à disposition des locaux.</p> <p>Informers les encadrants sur la déficience auditive et les empêchements qu'elle occasionne ; proposer les aménagements et les adaptations appropriés.</p> <p>Favoriser l'inclusion</p>
MDPH	Réponse aux besoins d'accompagnement d'enfants en situation de déficience auditive (notification).	<p>Orienter les parents et l'enfant vers des dispositifs et prestations adaptés à leurs besoins.</p> <p>Informers de l'évolution de l'enfant dans le cadre de l'accompagnement du</p>

	<p>Évaluation de la pertinence d'une prise en charge SESSAD DA.</p> <p>Échanges sur l'évolution de la nature des besoins et de la réponse des politiques publiques.</p>	<p>SESSAD.</p> <p>Étayer le diagnostic et contribuer à l'orientation la plus pertinente possible.</p> <p>Participer au diagnostic territorial et faire évoluer l'offre de service du SESSAD.</p>
Structures de soins (CAMPS, Centre d'audiologie, secteur pédopsychiatrique...)	<p>Réunions inter-service.</p> <p>Échanges d'information et de documents (avec autorisation parentale).</p>	<p>Proposer un accompagnement pluridisciplinaire et inter service pour étayer le diagnostic, participer à l'accompagnement global et contribuer à l'orientation la plus pertinente possible.</p>
Praticiens libéraux (orthophonistes, audioprothésiste...)	<p>Conventions de prestations de service.</p>	<p>Assurer la permanence des soins</p> <p>Compléter l'offre des soins et paramédicale.</p>
Structures de la petite enfance, culturelles, sportives de loisirs	<p>Mise en place de conventions de coopération.</p> <p>Interventions de professionnels du SESSAD sur place.</p> <p>Participation à des réunions de concertation.</p>	<p>Informers les encadrants sur la déficience auditive et les empêchements qu'elle occasionne ; proposer les aménagements et les adaptations appropriés.</p> <p>Favoriser l'inclusion</p>

### 3. Les supports de communication externe

Pour communiquer à destination de ses partenaires, le service :

- Diffuse des documents-soutiens (plaquette de présentation, livret d'accueil du service) ;
- participe à des rencontres d'information pour professionnels et destinées au grand public ;
- accueille ou rend visite aux services partenaires pour échanger sur les pratiques, les modes de fonctionnement, sur l'évolution du public et du secteur ;
- s'appuie sur un plan de communication géré au niveau du siège départemental.

# Systemes d'évaluation

## 1. Modalités d'évaluation

Le service procède à l'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées. L'évaluation s'inscrit dans un processus global et cohérent de conduite de changement et d'amélioration continue de la qualité des prestations du service.

### Évaluation interne

L'évaluation interne est basée sur un référentiel qui comporte cinq axes majeurs :

- management de l'établissement et ouverture sur son environnement,
- conditions d'élaboration et mise en œuvre du projet d'établissement,
- qualité de la prise en charge et personnalisation de l'accompagnement de l'utilisateur,
- effectivité des droits et de la participation des usagers,
- gestion des risques et des événements indésirables.

Chaque domaine comporte au maximum une dizaine de références. L'évaluation interne est conduite par un comité de pilotage (COPIL), composé de représentants des deux SESSAD sensoriels (DA, DV)

La dernière évaluation interne a été menée jusqu'en 2018. Le comité de pilotage sera reconduit en 2019 pour élaborer d'un plan d'action qualité au travers des fiches action (PAQ).

### Évaluation externe

Le dernier rapport d'évaluation externe date d'octobre 2013 et a été réalisé par le cabinet J2C Consultants.

Trois thèmes liés aux recommandations de l'ANESM ont été retenus par l'association et traités de manière transversale dans tous les établissements et services :

- la bientraitance « Définition et repères pour la mise en œuvre » ainsi que « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance » ;
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement.
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé.

Des observations et entretiens sur site ont été menés. Des usagers et des partenaires ont été sollicités.

### La mesure de satisfaction des enfants

Un questionnaire est envoyé aux parents avant chaque tenue de Réunion d'élaboration de projet invitant ceux-ci à transmettre :

- leurs observations quant à leur vécu familial au regard de la déficience de leur enfant ;

- leurs remarques concernant l'accompagnement de leur enfant par le SESSAD ;
- leurs souhaits par rapport à l'évolution à terme de leur enfant ;
- leurs souhaits concernant l'accompagnement par le SESSAD sur l'année à venir ;
- un emplacement est réservé à l'expression de l'enfant.

Un axe d'amélioration à poursuivre ultérieurement sera d'étayer ce questionnaire afin de mesurer de façon plus approfondie la satisfaction des parents et des enfants.

## 2. Systèmes d'information et de coordination de la démarche d'amélioration continue

Le pôle Territoire Enfance Béarn sera doté d'un comité d'amélioration de la qualité avec des représentants des établissements du pôle. Un plan d'amélioration de la qualité se déclinant par des objectifs annuels, face auxquels sont proposés des actions et des moyens, ainsi qu'un calendrier opérationnel, sera construit.

# Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation

## Domaine 1 - Organisation des moyens matériels

- Renforcer le parc informatique et téléphonique.
- Renforcer le parc automobile.

## Domaine 2 - Bâtiment et équipements

- Regrouper les services SESSAD dans un nouveau bâtiment réfléchi pour l'optimisation des prestations à délivrer aux enfants.

## Domaine 3 - Organisation du travail en équipe

- Mettre en place une plateforme SESSAD regroupant les SESSAD du pôle Enfance Béarn ; permettre un « guichet unique » pour la MDPH et les familles ; mutualiser les moyens pour une réponse rapide et diversifiée.
- Planifier de manière plus rigoureuse les réunions institutionnelles et les réunions du COFIL.
- Préciser les modalités d'information des proches de l'enfant sur les risques identifiés dans le service.
- Généraliser l'utilisation du Progiciel AIRMES.
- Poursuivre les rencontres inter-établissements d'échanges de pratiques par champs disciplinaires, au sein de l'association.
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des parents ; réduire les délais entre l'inscription et le suivi.

## Domaine 4 - Suivi de l'enfant

- Diversifier les méthodes d'approches et de prise en soins de l'enfant en regard à l'évolution des connaissances et des techniques de rééducation (verbo-tonale, Pragmatique, PECS, Makaton...).
- Développer les accompagnements de groupes : groupe d'expression ado (psychologue, éducatrice) ateliers psychomotricité/éducation (gestion de ses appareils auditifs, manières de table, habillage...).
- Développer les interventions à domicile pour évaluer le potentiel de développement de l'autonomie de l'enfant dans son environnement domestique.
- Développer le soutien à la parentalité au travers de rencontres du couple parental et de groupes de familles.

- S'appuyer sur divers professionnels de la surdité et les recommandations de la HAS. Sortir de la dichotomie culture « oraliste » (priorité sur la langue vocale) / culture « sourde » (priorité sur la Langue des Signes Française).
- Ouvrir, à échéance de 5 ans, 4 places d'enfants sujets aux Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA).

### Domaine 5 - Formation continue

- Développer des compétences pour l'accueil d'enfants TSLA.
- Former les professionnels sur les spécificités du développement et des potentiels troubles du développement de l'enfant et adolescent en situation de déficience auditive.
- Former les professionnels sur les spécificités des techniques de rééducation de l'enfant et adolescent en situation de déficience auditive.
- Développer les compétences des professionnels sur la guidance parentale.

### Domaine 6 - Prévention des risques et de la fatigue professionnels

- Réactualiser le DUERP en appui avec le préventeur sécurité.
- Sécuriser au mieux le risque routier.

### Domaine 7 - Droits et libertés de l'utilisateur

- Constituer un questionnaire de satisfaction plus étayé à destination des parents et des enfants, à visée d'enquête.
- Améliorer l'accessibilité aux documents institutionnels, en particulier à l'endroit des enfants.
- Mettre en place une procédure d'accès au dossier de l'utilisateur.
- Mettre en place des modalités permettant une intervention immédiate en cas de violence (physique, verbale, psychologique, active ou passive, etc.) qu'elle émane des professionnels ou des enfants.

# Annexes

# Cartographie des besoins des enfants

## Domaine 1 - Capacités sensori-motrices, sensorielles et fonctionnelles

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Capacités auditives	Pouvoir entendre. Être aidé à accéder à un diagnostic auditif. Être aidé à accéder à des soins ORL. Être aidé à accéder à un appareillage et aides techniques.
Capacités sensorielles	Pouvoir percevoir et traiter les informations sensorielles. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de perception et de traitement des informations sensorielles. Être aidé à stimuler les sens vicariants.
Capacités de babillage	Pouvoir maintenir et enrichir le babil. Être aidé à maintenir et enrichir le babil.
Capacités d'expression par mimique ou gestualité	Pouvoir et savoir s'exprimer par mimique ou gestualité. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'expression par mimique ou gestualité. Être aidé à identifier et à lever les freins moteurs, cognitifs, psycho-affectifs, sociaux ou culturels aux capacités d'expression par mimique ou gestualité.
Capacités d'expression orale	Pouvoir et savoir s'exprimer oralement. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'expression orale. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs, psycho-affectifs, sociaux ou culturels aux capacités d'expression orale.
Capacités de communication ou langagière	Pouvoir accéder à un moyen de communication ou un langage (parlé ou signé). Être aidé à accéder à un moyen de communication ou un langage Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs, psycho-affectifs, sociaux ou culturels à l'accès et au choix d'un moyen de communication ou d'un langage
Capacités d'articulation	Pouvoir et savoir articuler. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'articulation. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs, psycho-affectifs sociaux ou culturels aux capacités d'articulation.
Capacités de compréhension de l'expression orale (parlée ou signée)	Pouvoir et savoir comprendre l'expression orale (parlée ou signée). Être aidé à développer et à maintenir des capacités de compréhension orale (parlée ou signée). Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs, psycho-affectifs sociaux ou culturels aux capacités de compréhension orale (parlée ou signée).
Capacités de discrimination des sons	Pouvoir et savoir discriminer les sons. Être aidé à développer et à maintenir les capacités de discrimination des sons. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs à la discrimination des sons.
Capacités de	Pouvoir et savoir segmenter les mots en sons.

segmentation des mots en sons	<p>Être aidé à développer et à maintenir des capacités de segmentation des mots en sons.</p> <p>Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs à la segmentation des mots en sons.</p>
Capacités de segmentation des phrases en mots	<p>Pouvoir et savoir segmenter les phrases en mots.</p> <p>Être aidé à développer et à maintenir des capacités de segmentation des phrases en mots.</p> <p>Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs à la segmentation des phrases en mots.</p>
Capacités d'enchaînement des sons ou des signes de la parole	<p>Pouvoir et savoir enchaîner les sons ou les signes de la parole.</p> <p>Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'enchaînement des sons ou des signes de la parole.</p> <p>Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs à l'enchaînement des sons ou des signes de la parole.</p>
Capacités de compréhension et de différenciation de l'intonation (vocale ou gestuelle)	<p>Pouvoir et savoir comprendre et différencier l'intonation (vocale ou gestuelle).</p> <p>Être aidé à développer et à maintenir des capacités de compréhension et de différenciation de l'intonation (vocale ou gestuelle).</p> <p>Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la compréhension et la différenciation de l'intonation (vocale ou gestuelle).</p>
Capacités de maîtrise du rythme de la parole	<p>Pouvoir et savoir maîtriser le rythme de la parole (parlée ou signée).</p> <p>Être aidé à développer et à maintenir des capacités de maîtrise du rythme de la parole (parlée ou signée).</p> <p>Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la maîtrise du rythme de la parole (parlée ou signée).</p>
Capacités de régulation de l'hypo ou de l'hyper sensibilité bucco-faciale	<p>Pouvoir et savoir réguler l'hypo ou hyper sensibilité bucco-faciale.</p> <p>Être aidé à développer et à maintenir des capacités de régulation de l'hypo ou de l'hyper sensibilité bucco-faciale.</p> <p>Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs à la régulation de l'hypo ou de l'hyper sensibilité bucco-faciale.</p>
Capacités de déglutition	<p>Pouvoir et savoir déglutir.</p> <p>Être aidé à développer et à maintenir des capacités de déglutition.</p> <p>Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs à la déglutition.</p>
Capacités de mastication	<p>Pouvoir et savoir mâcher.</p> <p>Être aidé à développer et à maintenir des capacités de mastication.</p> <p>Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la mastication.</p>
Capacités de régulation de la salivation	<p>Pouvoir et savoir réguler sa salivation.</p> <p>Être aidé à développer et à maintenir des capacités de régulation de sa salivation.</p> <p>Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs à la régulation de sa salivation.</p>
Capacités de respiration nasale.	<p>Pouvoir et savoir respirer par le nez.</p> <p>Être aidé à développer et à maintenir des capacités de respiration nasale.</p> <p>Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs à la respiration nasale.</p>
Capacités de mouchage	<p>Pouvoir et savoir se moucher.</p> <p>Être aidé à développer et à maintenir des capacités de mouchage.</p> <p>Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels au mouchage.</p>

Capacités de contrôle de sa respiration	Pouvoir et savoir contrôler sa respiration. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de contrôle de sa respiration. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels au contrôle de sa respiration.
Capacités de contrôle du souffle	Pouvoir et savoir contrôler son souffle. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de contrôle du souffle. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels au contrôle du souffle.
Capacités de structuration des phrases (parlées ou signées)	Pouvoir et savoir structurer les phrases (parlées ou signées). Être aidé à développer et à maintenir des capacités de structuration des phrases (parlées ou signées). Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la structuration des phrases (parlées ou signées).
Capacités d'association des graphèmes et des phonèmes	Pouvoir et savoir associer graphèmes et phonèmes et vice-versa. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'association des graphèmes et des phonèmes. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'association des graphèmes et des phonèmes.
Capacités de développement des champs lexicaux (mots ou signes)	Pouvoir et savoir développer les champs lexicaux (mots ou signes). Être aidé à développer et à maintenir des capacités de développement des champs lexicaux (mots ou signes). Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels au développement des champs lexicaux (mots ou signes).
Capacités d'utilisation du stock lexical (mots ou signes)	Pouvoir et savoir utiliser son stock lexical (mots ou signes). Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'utilisation du stock lexical (mots ou signes). Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'utilisation du stock lexical (mots ou signes).
Capacités de développement des champs sémantiques	Pouvoir et savoir développer les champs sémantiques. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de développement des champs sémantiques. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels de développement des champs sémantiques.
Capacités de compréhension du langage en fonction du contexte	Pouvoir et savoir comprendre le langage en fonction du contexte. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de compréhension du langage en fonction du contexte. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la compréhension du langage en fonction du contexte.
Capacités de maîtrise de la morpho-syntaxe	Pouvoir et savoir maîtriser la morpho-syntaxe. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de maîtrise de la morpho-syntaxe. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la maîtrise de la morpho-syntaxe.
Capacités de maîtrise de l'intensité de sa voix	Pouvoir et savoir maîtriser l'intensité de sa voix. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de maîtrise de l'intensité de sa voix. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs,

	sociaux ou culturels à la maîtrise de l'intensité de sa voix.
Capacités maîtrise de la fréquence de sa voix	Pouvoir et savoir maîtriser la fréquence de sa voix. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de maîtrise de la fréquence de sa voix. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la maîtrise de la fréquence de sa voix.
Capacités d'utilisation de la sphère bucco-faciale et laryngée	Pouvoir et savoir utiliser la sphère bucco-faciale et laryngée. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de l'utilisation de la sphère bucco-faciale et laryngée. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'utilisation de la sphère bucco-faciale et laryngée.
Conscience du corps	Pouvoir et savoir avoir une conscience de son corps. Être aidé à avoir une conscience de son corps. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la conscience de son corps.
Conscience des mouvements du corps	Pouvoir et savoir avoir une conscience des mouvements du corps. Être aidé à avoir une conscience des mouvements du corps. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la conscience des mouvements du corps.
Capacités de désignation et de nomination des parties du corps	Pouvoir et savoir désigner et nommer les parties du corps. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de désignation et de nomination des parties de son corps. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la désignation et à la nomination des parties de son corps.
Représentation du corps	Pouvoir et savoir se représenter son corps. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de représentation de son corps. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la représentation de son corps.
Capacités d'utilisation de son corps dans l'espace	Pouvoir et savoir utiliser son corps dans l'espace. Être aidé à développer et à maintenir des capacités à utiliser son corps dans l'espace. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'utilisation de son corps dans l'espace.
Capacités de maîtrise de son corps en mouvement	Pouvoir et savoir maîtriser son corps en mouvement. Être aidé à développer et à maintenir la maîtrise de son corps en mouvement. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la maîtrise de son corps en mouvement.
Capacités de maîtrise de son espace de signation	Pouvoir et savoir maîtriser son espace de signation. Être aidé à développer et à maintenir la maîtrise de son espace de signation. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la maîtrise de l'espace de signation.
Capacités de régulation du tonus musculaire	Pouvoir et savoir réguler son tonus musculaire. Être aidé à développer et à maintenir les capacités de régulation du tonus musculaire. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs à la régulation du tonus musculaire.
Capacités de coordination et de dissociation des mouvements	Pouvoir et savoir coordonner et dissocier les mouvements. Être aidé à développer et à maintenir les capacités de coordination et de dissociation des mouvements. Être aidé à identifier et à lever les freins, organiques, cognitifs et

	psychoaffectif à la coordination et à la dissociation des mouvements.
Capacités de maîtrise d'une gestuelle globale	Pouvoir et savoir maîtriser une gestuelle globale. Être aidé à développer et à maintenir la maîtrise d'une gestuelle globale. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs à la maîtrise d'une gestuelle globale.
Capacités de maîtrise d'une gestuelle fine	Pouvoir et savoir maîtriser une gestuelle fine. Être aidé à développer et à maintenir la maîtrise d'une gestuelle fine. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs à la maîtrise d'une gestuelle fine.
Capacités d'orientation du regard	Pouvoir et savoir orienter son regard. Être aidé à développer et à maintenir les capacités d'orientation du regard. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psycho-affectifs, sociaux ou culturels à l'orientation du regard.

## Domaine 2 - Développements cognitif et psychologique

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Capacités de compréhension de la et de sa surdité	Pouvoir comprendre la et sa surdité. Être aidé à comprendre la et sa surdité. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psycho-affectifs, sociaux ou culturels à la compréhension de la et de sa surdité.
Capacités d'identification et de reconnaissance des sons, des mots, des signes et des phrases	Pouvoir et savoir identifier et reconnaître les sons, les mots, les phrases. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'identification et de reconnaissance des sons, des mots, des signes et des phrases. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs, psycho-affectifs, sociaux ou culturels à l'identification et à la reconnaissance des sons, des mots, des signes et des phrases.
Capacités de l'identification et à la reconnaissance des bruits	Pouvoir et savoir identifier et reconnaître les bruits. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'identification et de reconnaissance des bruits. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs, psycho-affectifs sociaux ou culturels à l'identification et à la reconnaissance des bruits.
Capacités d'inférence	Pouvoir et savoir faire des inférences. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'inférences. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à la réalisation d'inférences.
Capacités d'accès à un langage élaboré (parlé ou signé)	Pouvoir et savoir accéder à un langage élaboré (parlé ou signé). Être aidé à l'accès à un langage élaboré (parlé ou signé). Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'accès à un langage élaboré (parlé ou signé).
Capacités de repérage spatio-temporel	Pouvoir et savoir se repérer dans l'espace. Pouvoir et savoir se repérer dans le temps. Être aidé à développer ou maintenir ses capacités de repérage spatio-temporel. Être aidé à identifier les freins psychologiques au développement ou au maintien des capacités de repérage spatio-temporel.
Capacités	Pouvoir et savoir faire des abstractions.

d'abstraction	Pouvoir et savoir accéder à l'implicite. Pouvoir et savoir faire des inférences. Pouvoir et savoir accéder au symbolique. Être aidé à développer ses capacités d'abstraction. Être aidé à identifier les freins psychologiques au développement ou au maintien des capacités d'abstraction.
Capacités de repérage, d'identification, d'expression et de régulation des émotions	Pouvoir et savoir repérer, identifier, exprimer et réguler ses émotions. Être aidé à identifier, exprimer et réguler ses émotions. Être aidé à identifier les freins psychologiques au développement ou au maintien des capacités d'identification, d'expression et d'ajustement des émotions.
Capacités d'attention et de concentration	Pouvoir et savoir maintenir son attention visuelle, auditive, se concentrer. Être aidé à développer ou maintenir ses capacités d'attention ou de concentration. Être aidé à identifier les freins psychologiques au développement ou au maintien des capacités d'attention ou de concentration.
Capacités de centration	Pouvoir et savoir se centrer. Être aidé à développer ou maintenir ses capacités de centration. Être aidé à identifier les freins psychologiques au développement ou au maintien des capacités de centration.
Capacités de décentration	Pouvoir et savoir se décentrer. Être aidé à développer ou maintenir ses capacités de décentration. Être aidé à identifier les freins psychologiques au développement ou au maintien des capacités de décentration.
Capacités de latéralisation	Pouvoir et savoir distinguer sa droite et sa gauche. Être aidé à développer la connaissance de sa droite et de sa gauche. Être aidé à transposer la connaissance de la latéralité dans différents contextes.
Capacités mnésiques	Pouvoir et savoir mémoriser. Être aidé à développer ses capacités mnésiques. Être aidé à identifier les freins psychologiques au développement ou au maintien des capacités mnésiques.

### Domaine 3 - Sociabilité et socialisation

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Capacités d'interaction sociale	Pouvoir et savoir entrer en relation avec autrui. Être aidé à développer et à maintenir des capacités à entrer en relation avec autrui. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs, psycho-affectifs, sociaux et culturels aux capacités à entrer en relation avec autrui.
	Pouvoir et savoir interagir avec autrui. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'interaction avec autrui. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, cognitifs, psycho-affectifs, sociaux et culturels aux interactions avec autrui.
	Pouvoir et savoir écouter autrui. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'écoute. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, environnementaux,

	<p>cognitifs, psycho-affectifs, sociaux et culturels aux capacités d'écoute. Être aidé à l'accès à des aides techniques spécifiques pour une écoute de meilleure qualité.</p> <p>Pouvoir et savoir identifier les émotions d'autrui. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'identification des émotions d'autrui. Être aidé à identifier et à lever les freins organiques, environnementaux, cognitifs, psycho-affectifs, sociaux et culturels à l'identification des émotions d'autrui.</p>
Capacités d'utilisation des différents registres de langage (parlé ou signé)	<p>Pouvoir et savoir utiliser les registres de langage (parlé ou signé). Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'utilisation des différents registres de langage (parlé ou signé). Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs, psycho-affectifs, sociaux ou culturels à l'utilisation des différents registres de langage (parlé ou signé).</p>
Capacités de description des difficultés liées à son handicap et à l'expression de ses besoins	<p>Pouvoir et savoir faire prendre en compte son handicap. Savoir décrire ses difficultés et exprimer ses besoins particuliers. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de description de ses difficultés et d'expression de ses besoins. Pouvoir et savoir faire valoir ses droits. Être aidé à faire valoir ses droits. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs, psycho-affectifs, sociaux et culturels à la description de ses difficultés et à l'expression de ses besoins.</p>
Capacités de compréhension des spécificités de la surdité par la famille	<p>Pouvoir et savoir faire comprendre sa spécificité d'enfant sourd à sa famille. Être aidé à faire comprendre sa spécificité d'enfant sourd à sa famille.</p>
Capacités d'affirmation des potentialités	<p>Pouvoir et savoir faire comprendre son besoin d'être considéré comme un enfant aux potentialités ordinaires. Être aidé à faire comprendre son besoin d'être considéré comme un enfant aux potentialités ordinaires.</p>
Capacités d'adaptation du comportement aux différents contextes ou situations sociales	<p>Pouvoir et savoir adapter son comportement aux différents contextes ou situations sociales. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'adaptation du comportement aux différents contextes ou situations sociales. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs, psycho-affectifs, sociaux ou culturels aux capacités d'adaptation du comportement aux différents contextes ou situations sociales.</p>
Capacités d'inscription dans une dynamique de groupe	<p>Pouvoir et savoir s'inscrire dans une dynamique de groupe. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'inscription dans une dynamique de groupe. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs, psycho-affectifs, sociaux ou culturels à l'inscription dans une dynamique de groupe.</p>
Autonomie d'accès aux droits sociaux.	<p>Pouvoir bénéficier de droits sociaux. Être aidé à accéder aux droits sociaux. Être aidé à identifier et à lever les freins familiaux.</p>

## Domaine 4 - Autonomie dans les actes usuels de la vie

<b>Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser</b>	<b>Besoins des usagers</b>
---	----------------------------

Autonomie d'utilisation et d'entretien des prothèses auditives	Pouvoir et savoir utiliser et entretenir les prothèses auditives. Être aidé à utiliser et entretenir les prothèses auditives. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs, psycho-affectifs, sociaux ou culturels à l'utilisation et d'entretien des prothèses auditives.
Autonomie d'utilisation de l'implant cochléaire	Pouvoir et savoir utiliser et entretenir son implant cochléaire. Être aidé à utiliser et entretenir son implant cochléaire. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs, psycho-affectifs, sociaux ou culturels à l'utilisation et d'entretien de son implant cochléaire.
Autonomie d'accès aux soins	Pouvoir et savoir accéder aux soins. Être aidé à accéder aux soins. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs, psycho-affectifs, sociaux ou culturels à l'accès aux soins.
Autonomie d'accès et d'utilisation d'outils adaptés à la surdité	Pouvoir et savoir accéder et utiliser à des outils adaptés. Être aidé à développer et à maintenir l'autonomie d'accès et d'utilisation des outils adaptés à la surdité. Être aidé à identifier et à lever les freins cognitifs, psycho-affectifs, sociaux ou culturels à l'accès et l'utilisation des outils adaptés à la surdité.

## Détail des prestations

### Prestations 1 - Développer et maintenir les capacités sensori-motrices, sensorielles et fonctionnelles de l'enfant

- Aide à l'accès à un diagnostic auditif.
- Aide à l'accès aux soins ORL.
- Aide à l'accès à un appareillage et aides techniques.
- Aide au développement et au maintien des capacités de perception et de traitement des informations sensorielles.
- Aide à la stimulation des sens vicariants.
- Aide au maintien et à l'enrichissement du babil.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'expression par mimique ou gestualité et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'expression orale et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à l'accès à un moyen de communication ou à un langage et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'articulation et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de compréhension de l'expression orale (parlée ou signée) et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de discrimination des sons et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de segmentation des mots en sons et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de segmentation des phrases en mots et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'enchaînement des sons ou des signes de la parole et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de compréhension et de différenciation de l'intonation (vocale ou gestuelle) et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de maîtrise du rythme de la parole (parlée ou signée) et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de régulation de l'hypo ou de l'hyper sensibilité bucco-faciale et à la levée des freins les empêchant.

- Aide au développement et au maintien des capacités de déglutition et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de mastication et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de régulation de la salivation et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de respiration nasale et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de mouchage et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de contrôle de sa respiration et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de contrôle du souffle et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de structuration des phrases (parlées ou signées) et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'association des graphèmes et des phonèmes et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de développement des champs lexicaux (mots ou signes) et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'utilisation du stock lexical et à la levée des freins les empêchant (mots ou signes).
- Aide au développement et au maintien des capacités de développement des champs sémantiques et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de compréhension du langage en fonction du contexte et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de maîtrise de la morpho-syntaxe et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de maîtrise de l'intensité de sa voix et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de maîtrise de la fréquence de sa voix et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'utilisation de la sphère bucco-faciale et laryngée et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement de la conscience du corps et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement de la conscience des mouvements du corps et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de désignation et de nomination des parties du corps et à la levée des freins les empêchant.

- Aide au développement de la représentation du corps et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'utilisation de son corps dans l'espace et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien de la maîtrise de son corps en mouvement et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien de la maîtrise de son espace de signation et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de régulation du tonus musculaire et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de coordination et de dissociation des mouvements et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien de la maîtrise d'une gestuelle globale et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de la maîtrise d'une gestuelle fine et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'orientation du regard et à la levée des freins les empêchant.

## Prestations 2 - Soutenir les développements cognitif et psychologique de l'enfant

- Aide à la compréhension de la et de sa surdit .
- Aide au d veloppement et au maintien des capacit s d'identification et de reconnaissance des sons, des mots, des signes et des phrases et   la lev e des freins les emp chant.
- Aide au d veloppement et au maintien des capacit s d'identification et de reconnaissance des bruits et   la lev e des freins les emp chant.
- Aide au d veloppement et au maintien des capacit s d'inf rence et   la lev e des freins les emp chant.
- Aide   l'acc s   un langage  labor  (parl  ou sign ) et   la lev e des freins l'emp chant.
- Aide au d veloppement des capacit s de rep rage spatio-temporel et   la lev e des freins l'emp chant.
- Aide au d veloppement et au maintien des capacit s d'abstraction et   la lev e des freins les emp chant.
- Aide au d veloppement et au maintien des capacit s de rep rage, d'identification, d'expression et de r gulation des  motions et   la lev e des freins les emp chant.
- Aide au d veloppement et au maintien des capacit s d'attention et de concentration et   la lev e des freins les emp chant.

- Aide au développement et au maintien des capacités de centration et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de décentration et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de latéralisation.
- Aide au développement et au maintien des capacités mnésiques et à la levée des freins les empêchant.

### Prestations 3 - Soutenir la sociabilité et la socialisation de l'enfant

- Aide au développement et au maintien des capacités d'interaction sociale et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'utilisation des différents registres de langage (parlé ou signé) et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de description des difficultés liées à son handicap et à l'expression de ses besoins et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à la prise en compte de ses spécificités.
- Aide à l'affirmation et à la prise en compte de ses potentialités.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'adaptation du comportement aux différents contextes ou situations sociales et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans une dynamique de groupe et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à l'accès aux droits sociaux et à la levée des freins les empêchant.

### Prestations 4 - Développer et maintenir l'autonomie de l'enfant dans les actes usuels de la vie

- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation et d'entretien des prothèses auditives.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation de l'implant cochléaire.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'accès aux soins
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'accès et d'utilisation des outils adaptés à la surdité.



SESSAD DA

Avenue de Montardon — 64000 PAU

Tél. : 05 59 32 79 32